



16 décembre 2024

Mutation et nomination des directions d'école pour l'année 2025-2026

Mise en contexte

Les politiques P-605, P-606 et P-607, référence G-700-1, 2 et 4 encadrent le processus de mutation et d'embauche des fonctions de directions d'école. Ce processus revêt une importance essentielle auquel la direction générale du CSF souhaite porter une attention toute particulière.

À des fins de transparence et de compréhension, cette dernière souhaite informer les communautés-écoles des différentes étapes de ce processus.

Processus

1. Décembre 2024 : intention de carrière permettant aux directions et directions adjointes de faire part de leur vœux à courts, moyens et longs termes.
2. Février 2025 : Élaboration de la liste des positions potentiellement disponibles dans le camp de départ à la retraite, de présence depuis 5 années dans le même établissement.
3. Mai-juin 2025 : nomination et affichage en vue de l'embauche à des positions vacantes (mai : entrevue des directions adjointes ayant postulé à un poste de direction; juin : entrevue des candidat.e.s à l'externe).